

Q&R sur les prix de l'électricité 2024

Qu'est-ce que l'approvisionnement de base? Pourquoi les clients bénéficiant de l'approvisionnement de base ne peuvent-ils pas choisir librement leur fournisseur?

Tous les particuliers, ménages et PME dont la consommation annuelle d'électricité est inférieure à 100 mégawattheures font partie de l'approvisionnement de base. Ils sont approvisionnés en électricité par le fournisseur de base local dans la zone de desserte duquel ils se trouvent. Les consommateurs à l'approvisionnement de base ne peuvent pas choisir librement leur fournisseur d'électricité, car la Suisse a un marché partiellement libéralisé. Les gros consommateurs d'électricité dont la consommation dépasse 100 MWh par an peuvent choisir une seule fois entre le marché libre et l'approvisionnement de base.

Les fournisseurs sont-ils libres de fixer les tarifs d'électricité pour l'approvisionnement de base? Qui les contrôle?

Non, la fixation des tarifs de l'électricité pour l'approvisionnement de base se fait selon des dispositions légales claires. Le prix de l'électricité est basé sur les coûts et se compose de quatre éléments: le tarif de l'énergie, le tarif d'utilisation du réseau, les redevances versées aux collectivités publiques et le supplément réseau conformément à l'art. 35 LEn. Chaque année, les fournisseurs d'énergie doivent communiquer le prix de l'électricité à leurs clients avant fin août pour l'année suivante et l'annoncer à la Commission fédérale de l'électricité ElCom. Celle-ci veille au respect des dispositions légales.

Le fournisseur de base a-t-il une marge de manœuvre dans la fixation des tarifs? Pourrait-il amortir les hausses de prix ou doit-il les répercuter sur ses clients captifs?

Les prix de l'électricité dans l'approvisionnement de base sont basés sur les coûts et sont fixés selon des dispositions légales claires. Chaque année, les fournisseurs d'énergie doivent communiquer le prix de l'électricité pour leurs clients avant fin août pour l'année suivante et l'annoncer à la Commission fédérale de l'électricité ElCom. Celle-ci surveille le respect des prescriptions légales. Si le fournisseur de base devait amortir les hausses de prix, il ne pourrait le faire qu'à son propre compte. Cela se ferait finalement au détriment des propriétaires, qui sont pour la plupart en mains publiques, et donc au détriment de la collectivité/des contribuables. Il s'agirait d'une redistribution des coûts.

Comment la régulation se fait-elle, combien les fournisseurs de base ont-ils le droit de facturer par cliente/client et par an pour les coûts administratifs et de vente, bénéfiques compris?

L'ElCom fixe, pour les coûts administratifs et les coûts de vente annuels des gestionnaires de réseau pour la fourniture d'énergie dans l'approvisionnement de base, une valeur limite et un maximum, et ce afin de garantir que les coûts, bénéfiques compris, soient appropriés. En 2020, la valeur limite avait déjà été abaissée de 95 à 75 francs, et la valeur maximale autorisée était passée de 150 à 120 francs par destinataire de facture et par an. À compter de janvier 2024, la valeur limite passe désormais à 60 francs et le maximum à 100 francs. La valeur limite sert de critère d'intervention. Si les coûts et les bénéfices sont inférieurs à 60 francs, ils ne sont pas analysés plus avant. S'ils sont supérieurs à 60 francs, une procédure différenciée est appliquée, lors de laquelle les coûts doivent être justifiés et les bénéfices doivent être diminués. Les coûts et les bénéfices ne doivent pas dépasser le maximum de 100 francs.

Les découverts ou les excédents ont-ils également une influence sur les prix des fournisseurs de base?

Les prix de l'approvisionnement de base sont valables pour un an. D'éventuelles adaptations ne sont possibles que pour l'année suivante (communication des tarifs jusqu'à fin août). Le GRD a la possibilité de facturer les différences de couverture à ses clients sur les trois années suivantes. L'AES a déjà demandé à plusieurs reprises que le délai de 3 ans soit prolongé à 5 ans, afin de lisser les tarifs d'électricité pour les clients et d'éviter si possible les fortes variations de tarifs qui en découlent. Des différences de couverture apparaissent toujours, car les coûts et les recettes réels peuvent différer des hypothèses (données réelles et données prévisionnelles). La période durant laquelle les gestionnaires de réseau de distribution éliminent ces différences de couverture varie.

Quels sont les éléments qui composent le tarif de base de l'électricité?

- Le tarif de l'énergie: le prix de l'électricité fournie
- Le tarif d'utilisation du réseau: le prix de l'utilisation du réseau de transport et de distribution. Il est déterminé par les coûts de construction, d'exploitation et d'entretien du réseau ainsi que par les coûts des services-système nécessaires à la stabilité du réseau. À partir de 2024, suite à la crise énergétique, une «réserve d'hiver» sera en outre intégrée dans le tarif d'utilisation du réseau. Elle couvrira les coûts des mesures d'urgence visant à garantir l'approvisionnement en électricité en hiver.
- Redevances aux cantons et aux communes
- Et un supplément réseau, notamment pour la promotion des énergies renouvelables.

Le tarif de l'énergie et le tarif d'utilisation du réseau sont les composantes du prix de l'électricité qui déterminent le prix. Ils en constituent la plus grande part.

Quelle est l'influence de la stratégie d'acquisition du fournisseur sur le tarif de l'électricité?

Il existe plus de 600 fournisseurs de base en Suisse. Le prix de l'électricité d'un fournisseur dépend de sa politique d'acquisition en électricité. Il produit de l'électricité dans ses propres installations de production et/ou achète l'électricité sur le marché de gros et/ou directement auprès d'un producteur d'électricité, par exemple via un contrat à long terme. Les fournisseurs se procurent également de l'électricité provenant d'installations photovoltaïques privées et la vendent dans le cadre de l'approvisionnement de base. Le prix de l'électricité est influencé non seulement par le lieu d'achat, mais aussi par la manière dont le fournisseur d'énergie achète l'électricité sur le marché. En d'autres termes, si c'est à court ou à long terme et en combien de tranches.

Pour simplifier à l'extrême, on peut dire que dans le cas d'un achat à court terme, les coûts dépendent des conditions du marché en vigueur à court terme, tandis que dans le cas d'un achat à long terme, les coûts peuvent être lissés sur une plus longue période. Comme les prix du marché ont baissé ou étaient bas pendant des années, le risque d'un achat à court terme a longtemps été faible, voire payant. La crise énergétique et les perturbations sur les marchés européens de l'énergie ont changé la donne.

Pourquoi le fait qu'un fournisseur ait sa propre production ou non joue-t-il un rôle?

Les coûts de l'électricité produite par les propres installations de production diffèrent selon la technologie de production, mais ils sont calculables et relativement stables. Ils peuvent être très différents des coûts de l'électricité achetée, qui peuvent être volatils. Ces dernières années, l'électricité produite par les propres installations de production était nettement plus chère que celle achetée sur le marché. La crise énergétique a changé la donne. Les prix du marché ont atteint des niveaux records. Les fournisseurs de base avec une production propre élevée sont généralement moins touchés par les fluctuations de prix sur le marché et ne présentent donc pas de hausses ou de baisses de prix, ou seulement des hausses modérées. En revanche, les fournisseurs de base avec une faible production propre, qui achètent principalement de l'électricité sur le marché, sont exposés aux prix élevés du marché, mais peuvent également profiter de prix bas sur le marché. Les clients des fournisseurs de base avec ou sans production propre sont touchés de la même manière par l'augmentation des tarifs d'utilisation du réseau, par exemple par la «réserve hivernale».

De nombreux fournisseurs d'électricité ont réalisé des bénéfices substantiels en 2022 et ont néanmoins facturé des prix plus élevés dans l'approvisionnement de base pour 2023 (et 2024).

Comment cela s'explique-t-il?

Les fournisseurs de base qui ont plus de production que de clients ou les purs producteurs ont pu vendre l'énergie qu'ils n'avaient pas déjà vendue au préalable aux prix de gros en vigueur en 2022 et réaliser ainsi des recettes élevées. Ces recettes apportent une contribution importante à la couverture des coûts

d'investissement qu'ils avaient réalisés par le passé dans leurs centrales. Au cours des 13 dernières années, les prix du marché ont été nettement inférieurs aux coûts de revient des centrales. Durant cette période, les producteurs ont subi de grosses pertes et n'ont pas pu couvrir les coûts d'investissement.

Les fournisseurs de base avec une grande majorité de production propre n'ont guère augmenté les prix en 2023, ou alors seulement de manière modérée.

Les fournisseurs de base sans production propre ou avec peu de production propre ont dû acheter une grande partie de l'énergie pour l'approvisionnement de base à un prix élevé sur le marché de gros. C'est le cas de la grande majorité des entreprises d'approvisionnement de base en Suisse. C'est pourquoi les prix élevés se font également sentir chez les clients finaux. En contrepartie, ces clients finaux ont pu bénéficier de prix de marché avantageux au cours des 13 dernières années.

Pourquoi les prix de l'électricité ont-ils augmenté si fortement ces derniers temps?

Les prix sur les marchés européens de l'énergie ont fortement augmenté à la mi-2021 en raison de la hausse des prix des combustibles et du CO₂ ainsi que des pannes et des arrêts de centrales. Avec la guerre en Ukraine début 2022 et la sécheresse historique de l'été, la situation des prix déjà tendue s'est encore aggravée et a déclenché une crise énergétique. Les prix de l'électricité sur les marchés européens de l'énergie ont atteint des sommets jamais vus. Les fournisseurs de base sans ou avec peu de production propre, qui s'approvisionnent donc principalement sur les marchés de gros européens de l'énergie pour leurs clients, ont dû payer ces prix élevés sur le marché, ce que leurs clients bénéficiant d'un approvisionnement de base ressentent également depuis 2023.

Aujourd'hui, les prix sur le marché de gros ne sont plus astronomiques. Pourquoi les tarifs d'électricité pour 2024 augmentent-ils malgré tout en moyenne?

La nouvelle hausse des prix de l'électricité a plusieurs causes. D'une part, les fournisseurs ont dû acheter de l'énergie pour 2024 malgré les prix parfois très élevés en 2022. D'autre part, malgré la détente des derniers mois, les prix de l'électricité sont restés nettement supérieurs à ceux de début 2021. Pour garantir l'approvisionnement en électricité durant l'hiver 2022/2023, la Confédération a avancé à 2022 l'introduction de la «réserve hivernale» (réserve hydroélectrique, centrales de réserve), qui n'était prévue que pour 2025, et l'a également étendue aux groupes électrogènes de secours. Les coûts de la réserve hivernale seront intégrés pour la première fois en 2024 dans le tarif d'utilisation du réseau du prix de l'électricité et contribueront ainsi également à l'augmentation du prix de l'électricité.

Quand les prix définitifs de l'électricité pour l'année prochaine seront-ils communiqués?

L'enquête de l'AES sur les prix de l'électricité doit être considérée comme une première estimation, car l'acquisition n'est pas encore totalement terminée et les coûts de réseau des réseaux de distribution inférieurs ne sont pas encore connus. Les prix finaux de l'électricité pour les clients finaux de l'approvisionnement de base seront disponibles fin août. La Commission fédérale de l'électricité ElCom les annoncera.

Des coûts de réseau plus élevés feront-ils également grimper le prix de l'électricité en 2024?

Swissgrid a déjà annoncé les coûts de ses prestations pour 2024. Les coûts de la «réserve hivernale», prélevés pour la première fois en 2024, en font partie.

Les coûts de réseau pour les réseaux de distribution inférieurs ne sont pas encore connus et peuvent varier selon le fournisseur de base. Ils sont influencés par différents facteurs, notamment la topographie de la zone du réseau de distribution et les investissements réalisés dans le réseau de distribution. Pour la transformation du système énergétique, les réseaux électriques doivent également être développés, ce qui nécessitera des investissements importants. L'importance de l'augmentation de cette composante sur le tarif final de l'électricité varie donc d'un fournisseur à l'autre.

Comment les coûts pour le réseau de distribution sont-ils calculés?

Là non plus, les gestionnaires de réseau de distribution ne sont pas libres dans le calcul des coûts. Le calcul est défini et régulé par l'EiCom (Guide d'utilisation du fichier de comptabilité analytique des tarifs 2024). L'EiCom définit quels coûts peuvent être intégrés sous quelles positions. Les gestionnaires de réseau doivent exposer leurs coûts de réseau (et leurs coûts de revient (énergie)) et, ainsi, les bases de calcul des tarifs 2024. Ce faisant, ils doivent tenir compte des prescriptions de droit sur l'approvisionnement en électricité, ainsi que des directives et des communications de l'EiCom (notamment des décisions). L'AES a élaboré une recommandation de la branche sur la manière de mettre en œuvre ces prescriptions (Schéma de calcul des coûts pour les gestionnaires de réseau de distribution SCCD).

Le Surveillant des prix dénonce régulièrement des coûts de réseau trop élevés et demande une baisse du WACC. Pourquoi serait-ce une erreur d'appliquer une telle baisse?

L'ensemble du système énergétique est en train de subir une transformation fondamentale. Le réseau doit s'adapter à cette transformation et être prêt à répondre aux exigences du futur système énergétique. Sans un réseau fonctionnel, la stratégie énergétique et climatique serait compromise. Cette stratégie nécessite d'immenses investissements dans le réseau existant. Les investissements dans le réseau ne doivent pas être freinés ou empêchés par une baisse du WACC. Il convient de s'en tenir à la méthode de calcul existante pour la rémunération du capital (WACC). Le WACC garantit que le capital investi rapporte des intérêts stables et appropriés. Cela est particulièrement important pour les investissements dans les réseaux, dont l'horizon de placement est d'environ 80 ans. Le réseau étant un monopole naturel, un taux d'intérêt calculé est fixé pour celui-ci (WACC, Weighted Average Cost of Capital).